DÉFINITION

Mobilité électrique

Navette autonome et voitures électriques (notamment disponibles en autopartage) témoignent du développement de cette mobilisée qui utilise l'électricité.

Navette autonome et voitures électriques (notamment disponibles en autopartage) témoignent du développement de cette mobilisée qui utilise l'électricité. Les véhicules sont alimentés en énergie grâce à des bornes. Le tramway et des bus fonctionnent également à l'électricité. Objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre.

INSTITUT HENRI POINCARÉ - UAR839
Sorbonne Université / CNRS
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05

HORAIRES

L'institut :
• lundi au vendredi de 8h30 à 18h,
• fermé les jours fériés.

Le musée - Maison Poincaré :
• lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h30 à 17h30,
• samedi de 10h à 18h,
• fermé le mercredi et le dimanche.

URL de la page : https://www.ihp.fr/fr/glossaire/mobilite-electrique